

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- | | |
|--|--|
| ☒ Communauté française | ☐ Libre confessionnel |
| ☐ Provincial et communal | ☐ Libre non confessionnel |

Identité du responsable pour le réseau :
Jean STEENSELS, Directeur général adjoint

Date et signature :

2. Intitulé de l'unité de formation :

ANATOMIE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

CODE DE L'U.F. : 91 04 02 U21 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 904
---	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de 1 page(s)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de 1 page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

- | | | |
|--|--|---|
| ☒ Enseignement secondaire de : | ☒ transition | ☐ qualification |
| du degré : | ☐ inférieur | ☒ supérieur |

☐ Enseignement supérieur de type court

☐ Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	☐	Technique	☐
Economique	☐	Economique	☐
Paramédical	☐	Paramédical	☐
Social	☐	Social	☐
Pédagogique	☐	Pédagogique	☐
Agricole	☐	Agricole	☐
Maritime	☐	Maritime	☐

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : ☐ oui ☒ non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de 1 page(s)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de 1 page(s)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de 1 page(s)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de 1 page(s)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 91 04 02 U21 E1	Code du domaine de formation : 904
---	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours	Classement du(des) cours	Code U	Nombre de périodes
Anatomie des animaux de compagnie	CT	B	96
2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ..17 août 2009.....

Signature :

-
- (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITÉ DE FORMATION

ANATOMIE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

1. FINALITÉS GÉNÉRALES

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ♦ répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITÉS PARTICULIERES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ♦ d'appréhender les notions d'anatomie indispensables à sa future activité professionnelle ;
- ♦ d'utiliser et d'appliquer ces connaissances dans un cadre pratique.

ANNEXE 2

CAPACITES PRÉALABLES REQUISES DE L'UNITÉ DE FORMATION

ANATOMIE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

2.1. Capacités

- ♦ Comprendre un texte à orientation scientifique.
- ♦ Résumer les idées essentielles d'un texte à orientation scientifique.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu :

CE2D ou CESI.

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITÉ DE FORMATION

ANATOMIE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Aucune recommandation particulière.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITÉ DE FORMATION

ANATOMIE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

L'étudiant sera capable

En ce qui concerne l'anatomie du CHIEN :

♦ Ostéologie :

- de décrire les caractéristiques générales de chaque élément constitutif du squelette (os courts, plats, longs)
- de distinguer et de citer les principaux os impliqués dans la locomotion et la mastication.
- de définir le rôle du squelette.

♦ Arthrologie :

- de décrire et représenter une articulation (coupes transversale, sagittale et longitudinale),
- d'énoncer les différents types d'articulation :
 - synarthroses
 - diarthroses
- de citer et décrire les articulations des membres et de la mâchoire.

♦ Myologie :

- de citer et décrire les différents types de muscles (lisses, striés)
- de distinguer dans l'anatomie générale : les tendons, les faisceaux musculaires et leur insertion,
- de décrire les muscles principaux de la locomotion, de la mastication et de la respiration, ainsi que leurs principales insertions.

♦ Splanchnologie :

- de décrire
 - le système digestif (bouche, œsophage, estomac, intestins, pancréas, rate, vésicule biliaire, rectum),
 - le système respiratoire (bouche, nez, trachée, bronches, poumons),
 - le système uro-génital (reins, urètre, uretère, vessie, prostate, pénis, gonades, vagin).

♦ Neurologie

- de décrire
 - le système neurologique par l'étude orientée de quelques nerfs (plexus, nerf vague),
 - le système orthosympathique et parasympathique (cerveau, cervelet, hypophyse, épiphyse),
 - les organes des sens.

♦ Angiologie :

- de localiser les carotides, les veines jugulaires, les artères et les veines humérales, fémorales, radiales, ...
- de décrire et de schématiser la circulation sanguine et le système porte du foie.

♦ Esthésiologie :

- de décrire et de schématiser la peau (différentes couches), les phanères (ongles, griffes, poils), et d'expliquer leur rôle.

♦ Anatomie topographique :

- de localiser des différents organes internes,
- de localiser les principaux ganglions lymphatiques examinés lors de l'examen général.

ANATOMIE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Document 8bis

En ce qui concerne l'anatomie du CHAT :

- de mettre en évidence les différences anatomiques importantes par rapport au chien, notamment en ce qui concerne la mâchoire, l'esthésiologie, le système urogénital,...

En ce qui concerne l'anatomie du LAPIN et du FURET ::

- de décrire le système uro-génital, digestif et les organes des sens.

En ce qui concerne l'anatomie de l'OISEAU :

- de décrire le système locomoteur et le cycle des plumes.

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITÉ DE FORMATION

ANATOMIE animales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de :

- de décrire les caractéristiques générales de chaque élément constitutif du squelette du chien,
- de distinguer et de citer les principaux os impliqués dans la locomotion et la mastication. du chien,
- de définir le rôle du squelette,
- de décrire une articulation du chien,
- de citer et décrire les articulations des membres et de la mâchoire du chien,
- de citer et décrire les différents types de muscles (lisses, striés, cardiaque),
- les faisceaux musculaires et leur insertion,
- de décrire le système reproducteur de la chatte,
- de décrire l'anatomie de la bouche et de l'oreille du lapin,
- de décrire le cycle des plumes de l'oiseau.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la clarté et la netteté des schémas,
- du niveau de précision et de clarté dans l'emploi du langage scientifique,
- du respect du temps alloué.

ANNEXE 6

CHARGÉ DE COURS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.